

<http://www.lesechos.fr/patrimoine/banque/300402709-meyer-azogui-pour-gagner-de-l-argent-en-2010-il-faut-prendre-des-risques-.htm>



Météo  Rechercher Recherche avancée

Sur tout le site

Bourse

Bilans

Accueil | Bourse | Finances perso | Les Echos PME | Actualité | Idées & Débats | Management | Régions | Culture | Luxe | Outils | Services | Journal

Dossiers | Actualité | Avis d'expert | Comparateurs de banques

Finances Personnelles > Banque > Actualité

Partager : 

Meyer Azogui : "pour gagner de l'argent en 2010, il faut prendre des risques"

[13/01/10 - 00H28]

Livrets, assurance-vie, PEA, obligations convertibles, actions, immobilier locatif... Où placer son argent à court, moyen et long terme, en 2010 ? Les priorités de Meyer Azogui, président de Cyrus Conseil. Interview.

Fin le temps béni où même les placements sans risque, comme les Sicav monétaires ou les comptes à terme, rapportaient du 4% ! Avec une courbe des taux redevenue normale (avec des taux courts très inférieurs aux taux longs) la hiérarchie habituelle des placements a repris ses droits : pour gagner de l'argent, il faut prendre des risques et investir sur le long terme. La démarche à suivre est effectivement très différente selon l'horizon de placement de l'épargnant. Quels investissements privilégier à court, moyen et long terme ? Retrouvez les conseils de Meyer Azogui, président de Cyrus Conseil, le 1er cabinet de conseil en gestion de patrimoine indépendant en France, avec 60 collaborateurs, et plus de 1,3 milliards d'euros d'actifs confiés par plus de 2.000 familles clientes.



Quels placements à court terme conseillez-vous pour 2010 ?

Si on veut gagner de l'argent en 2010, il faudra prendre des risques. Avant la crise, les comptes à terme ou Sicav monétaires, des placements sans risques, pouvaient rapporter jusqu'à 4%. Cette période est désormais révolue. Du coup, il convient de se livrer à un premier exercice qui consiste à vérifier le montant des sommes placées sur ces investissements _ par négligence et habitué aux bons rendements passés, on peut y avoir laissé beaucoup trop _, et à n'y laisser que le strict nécessaire, c'est-à-dire les sommes dont on sait qu'on va avoir besoin à très court terme. Pour le surplus, il faut privilégier d'autres placements, également sans risque, compte tenu de la courte durée d'investissement.

On peut déjà faire le plein des livrets réglementés, non fiscalisés et totalement disponibles, comme le Livret A, le Livret jeune ou le Livret d'épargne populaire (LEP) pour les personnes faiblement imposées. Voire, profiter de certaines offres promotionnelles sur les livrets libres de type Livret Orange. Une autre très bonne manière de rentabiliser un investissement à court terme est de placer son épargne sur le fonds en euros (capital garanti et donc sans risque de perte) d'un contrat d'assurance-vie. Mais attention, pour que l'opération soit efficace, le contrat doit avoir plus de 4 ans, sinon, en cas de retrait, la fiscalité réduit la rentabilité nette. Il convient également de privilégier les contrats à frais d'entrée faibles ou nuls et de ne pas hésiter, si ce n'est pas le cas, à les négocier à la baisse avec son assureur.

Et sur une durée plus longue, jusqu'à 5 ans par exemple, où conseillez-vous de placer son argent ?

Ma règle d'or : le risque ne vaut que si l'on a vraiment du temps devant soi. A moyen terme, on va pouvoir commencer à prendre des risques, mais mesurés. Deux situations peuvent se présenter, selon l'appétence de l'épargnant au risque.

Dans le premier cas, imaginons qu'il n'a pas envie ou pas les moyens de prendre des risques. Nous revenons alors naturellement à l'assurance-vie libellée en euros, c'est-à-dire sans risque et cela même si les rendements ont **tendance à diminuer** (Lire sur ce point votre article "**Assurance-vie : les nouveaux rendements pour 2009**"). Cela reste un excellent moyen de protéger son argent contre l'inflation. Il faut alors réfléchir au choix du contrat et, compte tenu de l'horizon de placement à 4 ou 5 ans, il peut être judicieux d'ouvrir un nouveau contrat plus moderne, notamment si l'ancien ne comporte qu'un seul fonds en euros. Un contrat moderne, est nécessairement multisupport (plusieurs supports d'investissements possibles), mais aussi multigestionnaire (proposer dans chaque catégorie de fonds, plusieurs maisons de gestion), pour pouvoir profiter de toutes les opportunités du marché.

COMPARATEUR DE CRÉDITS ET D'ASSURANCES

EMPRUNTIS Faites des économies avec Empruntis
votre courtier bancassurance

- Financez votre projet immobilier
- Assurez votre véhicule
- Regroupez vos crédits

Partenaires

Services

- Crédit Immobilier
- Immobilier d'entreprise
- Location Bureaux
- Immobilier de prestige
- Mode & Design
- Courtier en ligne
- Espace trading
- Location de Standing
- Gérer votre patrimoine

<http://www.lesechos.fr/patrimoine/banque/300402709-meyer-azogui-pour-gagner-de-l-argent-en-2010-il-faut-prendre-des-risques-.htm>

Imaginons maintenant un épargnant qui aurait envie et les moyens de prendre des risques. Avant de l'orienter vers les placements en actions, j'aurai tendance à lui recommander les obligations convertibles, qui cumulent le côté prudent des placements obligataires tout en profitant des performances des marchés d'actions. L'investisseur particuliers peut trouver des obligations convertibles sous forme de Sicav ou de FCP, soit au travers d'un compte titre ou d'un contrat d'assurance-vie. Autre possibilité : les fonds flexibles. Il s'agit d'OPCVM où le gérant a totalement la main : il peut, selon les circonstances, être investi à 0% ou à 100% en actions. Là encore ces fonds flexibles peuvent être détenus via un compte titre ou un contrat d'assurance-vie.

Que conseiller aux épargnants qui ont un plus large horizon de placement, 8 ans et plus, par exemple ?

Ici, j'aurai tendance à privilégier deux possibilités. Pour ceux qui optent pour des produits financiers, il faut naturellement s'intéresser aux marchés des actions. Il faut le faire avec discernement et, pour mettre toutes les chances de son côté, fractionner son investissement : y placer tous les mois une certaine somme pour lisser son investissement et se mettre ainsi à l'abri d'un retournement brutal. Cela peut se faire via le PEA ou le contrat d'assurance-vie, qui à long terme, ont les meilleures enveloppes fiscales. Par ailleurs, on peut également s'intéresser à ce qui se passe dans le monde et pas juste à la zone européenne et choisir des fonds en conséquence, notamment dans les pays "neufs", comme les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), avec, de préférence des gérants de conviction qui ne se contentent pas de répliquer certains indices boursiers.

Pour ceux qui s'autorisent à sortir du stricte cadre des produits financiers, je conseillerais plus volontiers d'opter pour de l'immobilier locatif, notamment financé à crédit, une opération très avantageuse en période de taux d'intérêt bas. L'immobilier destiné à la location présente aujourd'hui une double protection contre l'inflation. S'endetter à taux fixe faible, comme c'est le cas aujourd'hui, sur une longue durée, permet en cas de remontée de l'inflation de rembourser en monnaie de singe. Par ailleurs, le loyer encaissé, est lui, indexé sur le coût de la construction, donc plus ou moins indirectement sur l'inflation. Quant au dispositif fiscal choisi, c'est la cerise sur le gâteau, la fiscalité ne devant jamais être la première motivation d'un investissement immobilier. Les dispositifs Scellier, LMNP (loueur meublé non professionnel) ou LMNP-Bouvard, sont particulièrement avantageux pour les contribuables qui recherchent un complément de revenu pour leur retraite.

PROPOS RECUEILLIS PAR MIREILLE WEINBERG, Les Echos

A lire en complément dans la rubrique "Finances personnelles" :

[Assurance-vie : un rendement de 4,12% net à l'AFER,](#)

[Assurance-vie : les nouveaux rendements pour 2009,](#)

[DOSSIER Spécial "L'assurance-vie est-elle encore rentable ?"](#)

[DOSSIER Spécial "Immobilier locatif : les dispositifs fiscaux passés au crible".](#)



Plan du site

- | | | | | | |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|--|-----------------------------------|--|
| → La bourse | → Les secteurs | → Débats | → L'actualité par région | → Les Echos PME | → Les Echos sur mobile |
| → L'actualité boursière | → Le journal | → Vos commentaires | → Culture | → Management | → Vos alertes |
| → Communiqués entreprises | → Les sociétés citées | → Nos forums | → Nos fils RSS | → Nos biographies | → Nos Newsletters |
| → Finances personnelles | → Nos archives | → Nos blogs | → Les dernières dépêches | → Emploi | → Météo |
| → Nouveau: Les Cercles | → Portail Vidéos | → Les Echos Wine Club | | | |

Abonnements / Espace clients / Publicité

- | | | |
|---|----------------------------------|---|
| → Abonnement Pack (journal + web) | → Espace clients | → Publicité: Lesechosmedias |
| → Abonnement Web | | |

<http://www.lesechos.fr/patrimoine/banque/300402709-meyer-azogui-pour-gagner-de-l-argent-en-2010-il-faut-prendre-des-risques-.htm>

Sites web du groupe

- | | | | | | |
|--------------------|------------------|-----------------------------|------------------------|----------------------|-------------------------|
| → Investir | → TPE-PME.com | → Conférences | → L'Institut Les Echos | → Série limitée | → Radio Classique |
| → Enjeux-Les Echos | → Bilansgratuits | → Salon des Entrepreneurs | → Les Echos Formation | → Les Echos ePaper | → Connaissance des Arts |
| → Capital Finance | → Eurostaf | → Les Echos de la Franchise | → EchoSup | → LeCrible.fr | → La Fugue |

Rediffusion | C.G.U./C.G.V. | Prestataires | Publicité | Plan du site | Charte lesechos | Aide

Tous droits réservés - Les Echos 2009 **LesEchos.fr**

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous nous engageons à informer les personnes qui fournissent des données nominatives sur notre site de leurs droits, notamment de leur droit d'accès et de rectification sur ces données nominatives. Nous nous engageons à prendre toutes précautions afin de préserver la sécurité de ces informations et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers.